

## Colloque « Franciliens, tous médiateurs ! », 24 novembre 2009 à la Mairie de Pierrefitte-sur-Seine

### Compte-rendu

Le colloque *Franciliens tous médiateurs !*, qui s'est tenu le 24 novembre 2009 à la Mairie de Pierrefitte-sur-Seine a permis à quatre communes (Fontenay-le-Fleury, Gif-sur-Yvette, Issy-les-Moulineaux et Pierrefitte-sur-Seine) de présenter leur dispositif de médiation.

La journée s'est ouverte par une intervention de **M. Michel Fourcade, Maire de Pierrefitte-sur-Seine, Conseiller Général et Vice-président de Plaine Commune**, et de **M. Michel Marcus Délégué général du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)** afin de rappeler l'importance de la médiation et le projet dans lequel s'inscrivent les initiatives des différentes municipalités.

Monsieur le Maire a rappelé le rôle déterminant de la médiation comme vecteur de tranquillité publique sur un territoire où l'insécurité est réelle. La médiation constitue un complément essentiel de la justice, et le rôle que doivent tenir les collectivités locales en favorisant les partenariats avec les différents acteurs sociaux, afin de créer un climat propice à l'apparition d'un esprit de médiation.

Monsieur Marcus, est revenu sur la place qu'occupe le FFSU dans cette dynamique. Face à la diversité des actions de médiation, il s'agit de donner sens à ce nouveau mode de régulation des conflits. L'objectif du Forum est de constituer et conforter un réseau de villes, qui ont intégré la médiation comme élément de leur politique soit social soit de prévention de la délinquance. L'enjeu est de faire de la médiation un pilier essentiel de la politique de sécurité aux côtés de la Police et de la Justice.

La journée s'est articulée autour de la présentation, par chacune des communes, de son programme de médiation, suivie d'un échange avec la salle.

## ➤ Issy-les-Moulineaux : La médiation par l'éducation

### Présentation du dispositif

La commune d'Issy-les-Moulineaux a mis en place un dispositif d'*Elèves médiateurs* au sein du Collège Victor Hugo. L'initiative a été présentée par :

- **Mme Cécile Arches, Directrice de Cabinet du Maire d'Issy-les-Moulineaux**
- **M. Bruno Jarry, Directeur de l'Espace jeunes d'Issy-les-Moulineaux**

Des clips mettant en scène des situations de médiation, réalisés par les élèves eux-mêmes a tout d'abord été projeté.

Ce programme a déjà 7 ans d'existence. Il a été mis en place lors du déménagement du collège Victor Hugo sur un site provisoire dans le cadre de la réhabilitation de l'établissement. Le projet a démarré avec la formation aux pratiques de la médiation de 25 collégiens de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, encadrés par des adultes référents (membres de la communauté éducative, animateurs de rue, médiateurs des espaces urbains...). Les *élèves médiateurs* disposent d'une formation spécifique (durant 4 demi-journées), distincte des adultes référents. Ils agissent par binôme ou trinôme, généralement un élève âgé et un plus jeune. Ils ont un cahier de suivi à remplir après chacune de leurs actions afin de nourrir les ateliers d'analyse des pratiques dans une logique de retour d'expérience et de mise en valeur des « bonnes pratiques ».

A l'origine, les médiateurs, reconnaissables par leur chasuble, n'intervenaient que dans la cour de récréation. Face au succès du système et à l'accroissement de la demande de médiation, les *élèves médiateurs* disposent désormais d'un local qui leur permet de gérer les conflits au calme.

L'objectif était de mettre en place une cellule de médiation autonome qui oriente vers des solutions entre pairs (le recours aux adultes restant possible si le problème persiste), ces solutions ayant pour but de favoriser la compréhension par le dialogue afin de désamorcer les tensions (notamment culturelles). Il y a la mise en place d'une règle plus souple, plus autonome (rappels aux principes essentiels, politesse...), ce qui rend l'intervention d'un adulte moins systématique, réhabilitant ainsi la valeur de sa sanction qui devient un des derniers recours. Cette initiative a permis une réelle diminution des incivilités et d'une partie des violences scolaires. Parallèlement, on constate une augmentation du nombre d'élèves volontaires pour le poste de médiateur.

### Echanges avec la salle

- **Question :** *Mme Conort, Première adjointe au Maire de Fontenay-le-Fleury chargée de l'accès aux droits.*

Ayant mené une démarche similaire de mise en place d'élèves médiateurs mais qui n'a pas persisté dans le temps, Fontenay a pris le parti de ne pas différencier par un **code vestimentaire** les *élèves médiateurs*, de peur qu'ils soient pris pour cible par les autres élèves. Les *élèves médiateurs* d'Issy-les-Moulineaux ont-ils connu ce type de problème ?

**Réponse :** *Mme Arches*

L'ensemble de l'établissement a été associé à une campagne de communication, les enseignants ont présenté le projet aux élèves, et les élèves ont conçu des affiches pour l'ensemble de l'établissement. Néanmoins, dans les premiers temps, les *élèves médiateurs* ont été « testés » par les autres élèves.

*M. Jarry*

Le projet est animé par une réelle volonté de responsabiliser l'élève, c'est ce qui doit faire sens, notamment quand un élève très turbulent devient médiateur et qu'il doit assumer ce rôle. Cela participe à la création d'une éthique de la responsabilité.

- **Question :** *M. Baniakissa, Agent de médiation sociale à Courcouronnes*

La diminution du nombre de conflits va-t-elle conduire à une **disparition du dispositif** de médiation par des adultes ?

**Réponse :** *Mme Arches*

La baisse du nombre de conflits entraîne une baisse du nombre d'agents de médiation adultes, qui ont dès lors d'avantage un rôle de veille. Il y a eu la création d'une culture de la médiation qui permet d'alléger le dispositif, toutefois les élèves demeurent très demandeurs de ce type de dispositif.

*M. Jarry*

Comme tout processus, celui de médiation n'a pas vocation à être éternel, le but étant l'internalisation dans le collège de cette culture de la médiation pour guider les pratiques individuelles.

- **Question :** *Mme Birgi, Mairie de Pierrefitte-sur-Seine*

Les **conflits aux alentours** du collège ont-ils diminués ?

**Réponse :** *Mme Arches*

Oui, de même que dans les transports menant au collège. Les élèves médiateurs gardent leur rôle symbolique dans d'autres espaces que le collège et d'autres élèves s'approprient cet esprit de médiation.

- **Question :** *Mme Dubois, Formation médiation à Fontenay-le-Fleury*

La **médiation en primaire** est-elle envisagée ?

**Réponse :** *Mme Arches*

Il n'y a pas encore ce type de partenariat, néanmoins au sein des centres de loisirs, il y a un dispositif pédagogique visant à encadrer la libre expression. Avec les autres établissements il existe des diagnostics partagés mais pas de dispositifs analogues, ces derniers évoluant selon les besoins de chaque établissement, mais l'élargissement du principe à d'autres collèges est tout à fait envisageable.

De plus, certains médiateurs souhaiteraient continuer leur action au lycée ; mais il s'agit d'une volonté individuelle, qui ne répond pas pour l'instant à un besoin. La médiation est donc une fonction éducative parmi d'autres au sein de la ville. C'est une solution sur-mesure.

- **Question :** *M. Alloncius, Médiateur bénévole AFPAD*

Quel est le **mode de saisine** des médiateurs et sont-ils perçus comme une **solution complémentaire** pas les professeurs ?

**Réponse :** *Mme Arches*

Les médiateurs peuvent s'auto saisir, ou agir à la demande des élèves. Les professeurs et le CPE ont aussi la possibilité d'orienter les élèves vers les médiateurs.

La majorité des professeurs s'accorde sur le caractère complémentaire qu'offre la médiation. Une campagne de communication a été entreprise afin de définir précisément le rôle des médiateurs scolaires.

## ➤ Gif-sur-Yvette : La maison des droits et des médiations (MDM)

Gif-sur-Yvette est une ville pionnière en matière de prévention. Les initiatives de la commune ont été présentées par :

- **Mme Martine Lapoumeyroulie, Maire adjointe aux solidarités**
- **Mme Chloé Vergues, Directrice et Coordinatrice du CLSPD**
- **M. Claude Carbonne, Médiateur pénal bénévole**
- **Mme Geneviève Kittel, Médiatrice.**

### **Présentation du dispositif**

A Gif-sur-Yvette, le système de médiation est basé sur un réseau de médiateurs bénévoles, formés sur un temps court. A l'origine, ces médiateurs étaient issus de professions scientifiques ; peu venaient du milieu juridique, ce qui rendait les démarches d'accès au droit plus difficiles, et la médiation pénale une entreprise compliquée.

Monsieur Carbonne a fait part de son expérience de médiateur sur la commune de Gif-sur-Yvette. Le processus de médiation s'amorce, lorsque un citoyen prend contact, en cas de litige, avec un médiateur au secrétariat de la MDM. Le médiateur convie alors le requérant pour un entretien individuel, afin de prendre connaissance de la situation. Le médiateur effectue la même démarche avec le mis en cause, le but étant de s'acheminer vers une rencontre entre les deux parties, ce qui est bien souvent difficile. M. Carbonne souligne que bien souvent le problème invoqué pour avoir recours à la médiation n'est qu'un prétexte qui met au jour des raisons plus profondes.

Deux exemples sont présentés, celui d'une médiation à succès et celui d'un échec. Celui d'une personne ayant fait l'acquisition d'un terrain, nécessitant l'exécution de travaux. Or pour effectuer ces travaux l'entrepreneur devait intervenir sur une structure appartenant au terrain adjacent. Le propriétaire de ce terrain vivant à Lyon, les travaux ne pouvaient commencer sans son autorisation qui n'était pas gagnée au départ. Une médiation a été effectuée, elle a permis, lors d'une visite du propriétaire lyonnais, une constatation des travaux nécessaires. Dans cette affaire le médiateur a accepté de se rendre sur place avec les deux parties. A la suite de cette visite les travaux ont pu être effectués.

A l'inverse dans un litige opposant deux voisins sur la hauteur et la taille d'un arbre, lors de la conciliation, les deux voisins se sont fait accompagner de leurs épouses. La présence de personnes étrangères au cas traité par le médiateur a parasité la médiation en amenant d'autres problèmes existants entre les deux parties. La sérénité n'étant plus, la médiation n'a pu être efficace.

A été ensuite abordée la question de la médiation pénale, car M. Carbonne est également médiateur pénal en plus d'être médiateur bénévole. Celle-ci s'effectue au TGI d'Evry. Elle concerne des problèmes faisant l'objet de plaintes, tels que les violences familiales, la non présentation d'enfant ou encore l'absence de paiement de pension alimentaire. La médiation pénale s'effectue par l'intermédiaire d'une association.

### **Echanges avec la salle.**

- **Question :** *M. Ménard, Mairie de Pierrfîtte-sur-Seine*

Combien de **temps** prend cette activité de médiation et que **coûte** t'elle ?

**Réponse :** *M. Carbonne*

Le bénévolat ne représente aucun coût pour la municipalité. En terme de temps, cela est difficile à quantifier. La plupart des bénévoles à Gif sont des retraités, qui effectuent des horaires

s'adaptant aux besoins des requérants. Il faut ajouter à cela le travail préparatoire à la médiation et le suivi de l'affaire. En moyenne cela représente un jour par semaine, pour ce qui me concerne.

- **Question :**

La **réussite** de la médiation ne tient-elle pas à la **légitimité des médiateurs** ?

**Réponse :** *Mme Lapoumeyroulie*

Oui en effet, les médiateurs intervenant après un moment de tension et de véhémence doivent être connus et reconnus par les habitants.

- **Question :**

Une partie de l'**échec** n'est elle pas due à la présence d'**intervenants extérieurs** lors de la médiation ? (Accompagnateurs lors de la médiation).

**Réponse :** *M. Carbonne*

Oui, en partie, car il n'y a pas de travail préparatoire avec ces personnes, qui apportent en plus des problèmes annexes qui parasitent la médiation.

- **Question :** *M. Alloncius, Médiateur bénévole AFPAD*

Comment s'effectue le **suivi** après la médiation et quel est son contenu ?

**Réponse :** *Mme Lapoumeyroulie*

La municipalité facilite la tâche des médiateurs notamment grâce aux chargés d'accueil de la MDM qui orientent les demandes vers l'équipe de médiation. En outre, les médiateurs évoluent dans un espace de partenaires dont le but est d'éviter les lourdeurs administratives pouvant peser sur les bénévoles.

Le bilan s'effectue quant à lui à l'aide de tableaux de bord. Le suivi est notamment assuré par une proposition d'engagement écrit entre les deux parties en litige. Dans le cas de la médiation pénale, il y a une obligation de rédiger un accord de médiation, qui implique un suivi en revoyant les personnes trois mois après.

- **Question :**

Quelle est la capacité de mobilisation de bénévoles et ce *potentiel citoyen* est-il bien utilisé ?

**Réponse :**

Gif-sur-Yvette dispose d'un tissu associatif important qui compte de nombreux membres. Ces médiateurs sont reconnus, notamment grâce au retour des retraités dans le milieu associatif, où ils sont perçus comme des « sages ». Chaque médiateur par sa trajectoire, apporte son savoir, sa valeur ajoutée à la médiation. Lorsqu'un médiateur souhaite arrêter, il peut partir. A Gif, on estime qu'il y a un nombre suffisant de médiateurs.

### ➤ **Débat : La médiation, un facteur de tranquillité publique et/ou de reconstruction du lien social ?**

La matinée s'est achevée par un débat entre les différents intervenants et la salle autour de deux sujets, peut-on parler d'une médiation, où alors la diversité de ses formes est-elle irréductible ? Dans, un second temps, dans quelles mesures la médiation est-elle un élément de tranquillité publique et/ou de lien social ?

**Monsieur Tabib, Directeur de l'AFPAD** a souligné que la médiation était avant tout une volonté et un choix politique de l'autorité publique ; sa forme dépend de la priorité centrale. A Pierrefitte, il n'y a pas de dissociation entre le rôle de vecteur de lien social et celui de tranquillité publique qui est assigné à la médiation.

En effet, tous les problèmes ne peuvent être réglés par la police ou la justice et il est important de développer la notion de droit partagé, c'est-à-dire un droit rendu entre le citoyen. La commune a pris le parti d'articuler l'accès au droit à la médiation et la médiation pour l'accès au droit autour d'un lieu unique, neutre et fédérateur. C'est pour cela qu'il n'existe pas à Pierrefitte de médiation de prévention (initiative plus proactive), bien que cette forme soit aussi importante pour l'accès au droit.

La ville est l'élément au cœur du lien social, et la médiation est une entreprise de construction de lien social. C'est pourquoi la commune doit être au centre des initiatives.

**Madame Thomas, représentante de Plaine Commune Habitat** a été invitée à témoigner sur la place importante qu'occupent les bailleurs dans les dispositifs de médiation du fait de la grande proximité avec les locataires, certes sur une compétence spécifique, mais qui fait des bailleurs une interface privilégiée. Ce rôle d'interface est perçu par les bailleurs comme un service dû aux locataires, notamment par la médiation avec les professionnels, en tant qu'institution d'accompagnement des locataires, élément clef du lien social.

Dans la même optique, une place importante est donc faite à la formation des gardiens d'immeubles aux techniques de médiation, formation prodiguée par les différents acteurs compétents.

**Monsieur Fourcade, Maire de Pierrefitte-sur-Seine** a souligné que les médiateurs professionnels peuvent représenter un coût important pour les pouvoirs publics compte tenu de la fin des emplois jeunes. Dès lors, les médiateurs sont souvent bénévoles, et l'on compte beaucoup de retraités. Se pose alors le problème du rapport intergénérationnel entre « jeunes en conflits » et des « sages » qui font de la médiation. Ceci est révélateur de la nécessité d'inclure plus de jeunes dans les processus de médiation.

Ces différences d'approche (que l'on retrouve aussi dans les rapports entre correspondants de nuit et médiateurs de jour) offre un panel de solutions sur-mesure. Néanmoins, il s'agit de structurer ces différentes approches dans une optique de complémentarité.

**Monsieur Jarry, Directeur de l'Espace Jeunes d'Issy-les-Moulineaux** a précisé que si la médiation est un choix complémentaire d'autres solutions, il faut déterminer les limites de la médiation. Pour disposer de réponses diversifiées, il faut qu'elles soient prodiguées par des professionnels différenciés

Par ailleurs, tous les conflits n'ont pas nécessairement besoin d'être réglés. Le médiateur peut se situer dans une première dynamique de résolution des conflits. Il peut aussi avoir un rôle de pacification par sa présence lors d'événements publics ; il a alors besoin d'être connu et surtout reconnu par les citoyens.

**Mme Lapoumeyroulie, Maire adjointe de Gif-sur-Yvette** a conclu que d'autres acteurs, autres que médiateurs, peuvent avoir un rôle à jouer dans le processus de médiation. Par exemple, à Gif-sur-Yvette 9 policiers municipaux ont été formés à la médiation ; et chaque ASL dispose d'un citoyen relais. Ainsi le CLSPD favorise l'orientation vers la médiation en sensibilisant les forces de l'ordre, générant ainsi une médiation sur différents niveaux.

**Monsieur Marcus, Délégué Général du FFSU** a clos cette matinée en soulignant la nécessité de préciser le vocabulaire de la médiation, de mieux conceptualiser les pratiques afin d'éviter de renvoyer à des éléments flous et souvent mal compris. De même un élément important n'avait pas été abordé, à savoir : Quelle(s) médiation(s) pour les conflits incluant des groupes?

## ➤ Fontenay-le-Fleury : La médiation par le droit

### Présentation du dispositif

*Madame Dominique Conort, Première adjointe au Maire de Fontenay-le-Fleury en charge de l'accès aux droits*, a présenté les difficultés qu'elle a rencontrées dans sa ville pour amorcer un esprit de médiation avec les enfants afin que celui-ci se diffuse progressivement chez les parents. Si cette entreprise s'est soldée par un échec, des bases solides ont néanmoins été posées.

En effet, les acteurs ont développé non seulement un « savoir travailler » ensemble, mais aussi une réelle volonté de collaborer. Cette première expérience a permis aux différents professionnels d'apprendre à accepter un point de vue différent du leur, situation à laquelle ils ont souvent été confrontés. Cette différence se traduisait notamment par le refus de certaines solutions proposées par les demandeurs, de même certains requérants préféraient s'autonomiser.

La création d'un Point d'Accès au Droit a permis de mettre en relation les différents acteurs de la médiation. Ce P.A.D a joué le rôle d'interface, qui a permis la mise en commun des compétences de chacun des acteurs avec le reste du réseau de médiation.

Fontenay-le-Fleury a fait le choix d'accompagner d'abord par le droit, puis par le social. Cette démarche doit permettre, dans une optique didactique, la compréhension des droits de chaque citoyen et, dans le même temps, l'acceptation de ses devoirs.

La perspective de cette politique menée par Fontenay-le-Fleury, est de réinvestir cette expérience dans un espace intercommunal de médiation, qui verra le jour courant 2010 grâce à un P.A.D et un C.L.S.P.D intercommunaux.

### Echanges avec la salle

- **Question :** *Mme Decaudin, médiatrice bénévole à Pierrefitte-sur-Seine.*

Comment parvenir à mettre en place les solutions proposées malgré le **manque de moyens** ?

**Réponse :** *Mme Conort*

Il a fallu parfois accepter le refus d'une aide apportée comme étant le signe d'une prise d'autonomie, c'est-à-dire la résolution du problème par la personne elle-même, la médiation n'ayant que guidé le choix de la personne.

- **Question :**

Quelles sont les **structures d'intermédiation** mises en place ? Toutes les villes de l'intercommunalité sont-elles au même niveau ?

**Réponse :** *Mme Conort*

Dans le courant de l'année 2010, l'intercommunalité va devenir une communauté d'agglomération. Toutes les communes ne sont pas au même niveau. Fontenay travaille avec les villes confrontées aux mêmes problématiques, cela permet un transfert « d'outils », des communes qui disposent de l'intermédiation la plus poussée vers les autres. Bien entendu, cela pose le problème de l'intervention d'une personne d'une ville dans une autre. Les tâtonnements ont amené les acteurs à un vouloir travailler ensemble, et le personnel se connaissant, cela facilite le travail.

- **Question :**

La médiation n'est elle pas plus difficile si l'on a déjà fait **appel au droit** ?

**Réponse :** *Mme Conort*

Non, il s'agit de faire appel aux droits fondamentaux et aux droits sociaux pour favoriser l'accès au droit.

- **Question :** *Mme Deren, Assistante sociale, Pierrefitte-sur-Seine.*

Comment travailler dans un réel esprit de **complémentarité** ?

**Réponse :** *Mme Conort*

Notamment grâce au réseau développé dans le cadre du P.A.D. C'est aussi le choix de chaque personne, qui peut créer une aide ponctuelle qui ne nécessite pas toujours un accompagnement sur le long terme.

➤ **Pierrefitte-sur-Seine : l'AFPAD (Association pour la Formation, la Prévention et l'Accès au Droit)**

## Présentation du Dispositif

*Monsieur, Hibat Tabib, Directeur de l'AFPAD*, a présenté le rôle central que joue son association dans la politique de médiation de Pierrefitte-sur-Seine. L'AFPAD est fréquentée par environ 2500 personnes chaque année.

La formation des médiateurs et des acteurs parties prenantes de la médiation est un élément essentiel de l'action de l'AFPAD, d'autant plus que la médiation est un outil parfaitement intégré dans la politique de la ville menée par M. Fourcade.

La commune favorise la médiation « conventionnelle », autour d'un espace central et fédérateur, en face de la mairie, comme une interface directe entre les citoyens et leurs droits. La médiation prend aussi place au commissariat, où les mains courantes sont orientées vers les instances de médiation.

L'AFPAD travaille autour de trois axes, avec comme fil directeur l'accompagnement de l'enfant et le refus de son errance. Ces trois axes sont : la **Médiation**, l'**Accès aux droits** et l'**Education**.

Ils sont structurés autour de quatre principes, comme une éthique de l'association. Il s'agit de croire dans la capacité des habitants, de construire le projet avec **l'ensemble des partenaires, dans la durée** et, enfin, en intégrant une **formation durable et de qualité**.

Le caractère didactique de l'action de l'AFPAD est éminemment prégnant, avec 300 personnes sensibilisées. La formation repose sur la sensibilisation des partenaires, les habitants devant être capables d'identifier clairement les sites de la médiation. L'association cherche à ce que chacun soit intégré dans son projet, projet personnel lui-même contribution du Projet de société.

La formation est au cœur de cette dynamique. M. Tabib définit les bénévoles formés comme des « professionnels » de la médiation. Cette professionnalisation de l'action des bénévoles se fait sur trois domaines : le **savoir** (concepts, conflit, médiation), le **savoir-faire** (la technique) et le **savoir-être** (se connaître soi-même, savoir rester neutre). La formation des

médiateurs est garante de la qualité du projet, et tout particulièrement le travail sur les règles déontologiques. La médiation est, en ce sens, un véritable travail de veille préventive.

Enfin, M. Tabib est revenu sur sa perception des trois dimensions de la médiation : la médiation **intermédiaire** (où la personne est écoutée sans jugement), **classique** (entre deux parties, dans une optique de responsabilisation du citoyen), **collective** (un grand nombre d'acteurs y prend part, mais il faut créer des espaces).

## Echanges avec la salle

**Témoignage :** *Mme Flament, médiatrice bénévole à Pierrefitte-sur-Seine*

J'ai été formée à l'AFPAD. Avant de pouvoir bénéficier de cette formation, j'ai dû écrire une lettre de motivation. Aujourd'hui je travaille en milieu scolaire, où l'on se rend compte qu'il faut appréhender des outils spécifiques. Il s'agit aussi d'apprendre à « passer le relais » quand cela est nécessaire.

- **Question :**

Dans la mise en place d'une cellule de médiation au sein d'un commissariat, n'y a-t-il pas le risque **d'une perte de confiance des citoyens** dans les médiateurs, induite par l'impression d'une collaboration trop étroite avec la police ?

**Réponse :**

Une campagne d'information a été menée auprès du public afin d'expliquer la démarche. Aucun entretien n'est effectué dans le commissariat ; celui-ci n'est qu'une structure d'accueil et d'orientation, qui transmet une fiche navette vers l'AFPAD.

*Madame Azalbert, Commissaire de Police de Pierrefitte-sur-Seine :* Une relation de confiance a été nouée avec l'AFPAD, et une convention assurant la confidentialité a été signée entre les deux parties. De plus, la médiation traite des mains courantes pour incivilités, afin d'assurer un suivi que les commissariats ne peuvent effectuer du fait de la surcharge de travail. L'AFPAD offre une structure compétente qui permet ce suivi.

La médiation permet d'apporter une réponse aux demandes sociales et civiles faites dans le Commissariat, mais auxquelles la Police ne peut répondre, et ce déontologiquement et en respectant l'intérêt général. Les agents d'accueil du Commissariat sont sensibilisés afin de ne transmettre à l'AFPAD que les mains courantes pertinentes

- **Question :** *Maire adjoint de Gennevilliers*

Avec ce système, un certain nombre d'actions autrefois en charge de la Police se trouvent effectuées par les services municipaux. Comment assurer **un financement pérenne** ?

**Réponse :** *M. Fourcade, Maire de Pierrefitte-sur-Seine*

Il n'y a pas de financement pérenne, la ville est en recherche constante de subventions. Une partie de la somme est prise sur les fonds du CUCS ;

- **Question :** *Mme Salbi, membre du CLSPD de Gennevilliers*

Pour les bénévoles exerçant un métier, l'activité de médiation ne représente pas un travail à temps plein. Cela ne pose-t-il pas des problèmes en termes d'**implication de ces bénévoles** ?

**Réponse :** *M. Tabib*

La formation offre aux bénévoles, non seulement une technique, mais surtout une culture de la médiation. La médiation est dès lors une qualité et c'est cela qui fait la force du bénévolat.

- **Question :**

Comment s'est effectuée la **communication** au sujet de la médiation vers le grand public ? Des études sur les **résistances** rencontrées par la médiation ont-elles été menées ?

**Réponse :** *M. Fourcade*

La France a une très forte culture institutionnelle qui laisse peu de place pour la société civile. De fait, les institutions veulent maîtriser un domaine sans s'y intéresser alors qu'il faudrait plutôt partir de la personnalité, des liens de confiance existant pour ensuite institutionnaliser le projet.

La communication s'est effectuée à l'aide de tous les supports disponibles pour une ville (affichage, bulletin d'information communal, etc.).

Au sein du collège Courbet on a pu observer certaines résistances, mais pas de la part des élèves. En effet, une centaine d'enfants se sont portés volontaires pour la médiation par les pairs. A l'inverse, pour le personnel adulte, on comptait moins d'une dizaine de soutien ; cela peut, en partie, s'expliquer par la peur de perdre le pouvoir, et par une méconnaissance de la médiation. Il a donc s'agit de convaincre d'abord les élèves pour créer une dynamique apte à convaincre les enseignants, car la médiation est un espace hors rapport de pouvoir.

## ➤ **Table Ronde**

Ont participé à cette table ronde :

- *Mme **Dominique Conort**, Première Adjointe au Maire de Fontenay-le-Fleury chargée de l'accès au droit*
- *M. **Charles Gautier**, Sénateur-Maire de Saint-Herblain et Président du FFSU*
- *M. **Michel Marcus**, Délégué Général du FFSU,*
- *M. **Mathieu Hanotin**, Vice-président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, en charge de l'Éducation, de la citoyenneté et la lutte contre les discriminations*
- *M. **Michel Fourcade**, Maire de Pierrefitte-sur-Seine, Conseiller Général et Vice-président de Plaine Commune.*

Trois grandes questions ont guidé cette table ronde :

- Quel est le meilleur cadre de coopération pour appliquer un dispositif de médiation ?
- Pourquoi le Forum s'est engagé sur la problématique de la médiation ?
- Quels sont les avantages et les contraintes de la médiation ?

*(M. Gautier)* Notre société évolue dans l'isolement des personnes et il y a aujourd'hui un important problème de conception et de reconnaissance de l'individu. L'Homme doit être pensé beaucoup plus en relation avec les autres.

Dans le même temps, il existe une disparité importante entre les pouvoirs des maires alors que la tranquillité publique et la prévention sont au cœur des enjeux communaux. Le maire dispose de la légitimité, de l'autorité, de la proximité, valeurs qui le placent au centre de ces problématiques.

Dans cette perspective, le Forum et les maires refusent d'être un maillon de la chaîne judiciaire ; le rôle de « confident » que peut occuper l'élu doit être préservé, et c'est en ce sens que les outils de médiation sont pertinents. Les médiateurs permettent une approche différenciée, tout en assurant la cohérence de l'action publique.

La multiplicité des formes de médiation offre la possibilité à tout citoyen d'être médiateur, car il ne s'agit pas d'une politique publique, mais bien d'une politique locale.

(*M. Fourcade*) L'intercommunalité peut représenter un cadre pertinent de médiation. Cependant, les villes ont aussi des situations sociales différentes au sein d'une même intercommunalité. L'action doit donc être pensée comme répondant à des besoins spécifiques à un moment donné.

Dans les cas où le territoire, le bassin de vie, est plus pertinent que la commune, l'intercommunalité devient logique. Mais il faut prouver la pertinence de l'intercommunalité, que celle-ci soit guidée par un projet partagée et non une simple logique mécanique.

(*M. Marcus*) Il faut aussi aller au-delà du territoire et prendre en compte la population car le lien social, c'est avant tout du lien humain, d'où la pertinence de la médiation pour refonder ce lien social. Il s'agit donc avant tout de problèmes de proximité. C'est pourquoi la pratique de la médiation n'échappe pas à la commune. Cette proximité signifie que de nombreux métiers peuvent impliquer un rôle de médiateur.

(*M. Fourcade*) Néanmoins, il n'existe pas d'instances pour porter un projet coopératif sans chef de file, ce qui participe à rendre le choix d'un niveau de coopération pertinent problématique. L'idéal serait un type d'organisation entre le GIP et l'association.

(*Mme Conort*) En effet, la médiation c'est l'interface entre la politique publique et la population. Il faut donc être prudent face à la tentation d'abandonner certaines politiques publiques, car la médiation ne peut pas palier toutes les carences. La clef est l'action combinée avec l'association comme support de la politique publique. Mais le problème demeure le financement de ces réseaux, qui oblige un seul et unique acteur à porter le financement du projet.

## Echanges avec la salle

- **Question :**

Comment la médiation peut-elle trouver sa place **entre la réalité et l'intellectualisme** ?

**Réponse :**

La médiation permet d'évacuer la colère pour trouver une solution viable ; elle s'inscrit dans le long terme, l'important étant la compréhension. Les élus saisissent de mieux en mieux l'importance de cet outil dans la gestion des conflits.

- **Question :** *Mme Trouvé*

**La Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC)** est-elle un modèle envisageable pour réunir les partenaires ?

**Réponse :** *M. Fourcade*

La SCIC représente un problème au niveau de la souplesse du montage financier car elle est basée sur l'économie solidaire et sociale.

- **Témoignage :** *M. Carbonne, médiateur bénévole.*

A Gif-sur-Yvette, la coopération entre médiateurs et les actions de médiations ont permis une intercommunalité informelle de fait.

- **Témoignage :** *M. Jarry, Directeur Espace Jeunes*

La médiation relève du contrat social. Elle offre la possibilité au citoyen de dire son propre droit, ce qui est un moyen fort de structurer l'identité citoyenne.

*A la suite de cette table ronde, **Michel Marcus**, Grand témoin du colloque, a conclu cette journée d'échanges.*

## **Conclusion**

Un certain nombre de pistes sont apparues au cours de cette journée. La médiation apparaît comme un 3<sup>e</sup> pilier essentiel aux côtés de la police et de la justice. Cette place centrale a été reconnue et figure dans la Constitution de certains pays scandinaves.

Or, à tout problème, l'Etat tend à apporter une réponse judiciaire, ce qui constitue un frein évident à la médiation.

La médiation peut-elle s'imposer comme un nouveau principe de régulation des affaires publiques ? Il y a là un choix à faire, une hiérarchisation de choix politiques à effectuer, vers la médiation comme projet de société.

La place du maire est centrale car il a l'avantage d'être une autorité renouvelable. De plus, le pouvoir d'appréciation de la Police et du Parquet laisse une marge de manœuvre à la médiation.

La médiation doit donc être conçue comme un service d'intérêt général, ce qui implique une égalité d'accès à la médiation. La médiation ne doit pas être un privilège, mais un droit de tous.